

DIF

Relevé des droits acquis au 31 décembre N

Rappel

Tout salarié en contrat à durée indéterminés (CDI) ayant au moins un an d'ancienneté dans l'entreprise acquiert 20 heures de droit individuel à la formation (DIF) par an (au prorata pour les salariés à temps partiel), dans la limite de 120 heures.

Logo de l'entreprise

Entreprise :
 Nom et prénom du salarié :
 Service :

Date d'embauche :

Temps complet

Temps partiel.

Durée de travail hebdomadaire ou mensuelle : heures

| | + | - |
|--------------------------------------------------|------------|------------|
| Report solde des droits disponibles au 31/12/N-1 | | |
| Droits consommés en N | | |
| Droits acquis au 31/12/N | | |
| TOTAL | (A) | (B) |

Nouveau solde au 31/12/N = (A) - (B) plafonné à 120 h = heures